

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE ERSTEIN (67)



FOX TERRIER
À POIL LISSE



FOX TERRIER
À POIL DUR



L'ÉLEVAGE AU CŒUR DE NOTRE PASSION

CLÔTURE DES
ENGAGEMENTS
7 AOÛT 2026

DATE DE L'EXPOSITION
22 AOÛT 2026

DÉLÉGATION
ALSACE LORRAINE



ENGAGEMENTS
CEDIA

DÉLÉGUÉE
Mme GOETZMANN MONIQUE

RENSEIGNEMENTS
cedia.fr



JUGE
M. FAVRE RENÉ

REUNION DES AMATEURS DE FOX TERRIERS



Affiliée à la Société Centrale Canine,
reconnue d'utilité publique,
agrée par le Ministère de l'Agriculture

EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Training Club Canin d'Erstein
22 août 2026

Jury : M. René FAVRE

Référent bien-être animal : M. Freddy FROELICH

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être - comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière brutale ou cruelle.

La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des événements à venir.

LE MOT DES DÉLÉGUÉES

La Délégation Régionale Alsace-Lorraine de la RAF a le plaisir de vous accueillir aujourd'hui samedi 22 août 2026 sur le terrain du Training Club Canin d'Erstein.

M. René FAVRE, juge de la Société Centrale Canine nous fait le plaisir et l'honneur de juger vos petits compagnons à 4 pattes, et nous le remercions très sincèrement.

Cette journée sera aussi l'occasion pour certains de faire confirmer leur chien, et de faire passer les tests de comportement TC1 pour les chiens de plus de 9 mois et TC2 pour les chiens confirmés.

Soyez donc les bienvenus et BONNE CHANCE A TOUS.

Pour la **RAF**

Votre Déléguée Régionale **Monique GOETZMANN**,
et **Martine ROTZINGER**, déléguée départementale



RAPPEL À TOUS LES PARTICIPANTS

Les organisateurs de la Régionale d'Élevage 2026 font appel au civisme et à la simple bonne éducation des exposants pour qu'ils laissent les lieux mis à notre disposition dans le même état de propreté qu'ils les ont trouvés lors de leur arrivée.

Les terrains et installations mis à disposition doivent rester le plus propre possible.

Des poubelles sur le site, des sacs, sont à votre disposition au secrétariat au cas où.

D'avance merci pour votre coopération et passez une excellente journée.

RÈGLEMENT

La REGIONALE D'ÉLEVAGE de la R.A.F. est organisée à Erstein, le 22 août 2026.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS

Les jugements commenceront à 10h00 puis TC1 et TC2.

LOGEMENT : L'exposition se déroule sans cage.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens est libre, à l'exception des quatre premiers classés de chaque classe pour lesquels elle se fera à partir de 16h00.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRÉSENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit.

Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que le R.A.F. devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris. Pour les engagements en classe Élevage, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur, pour au minimum 3 et au plus 5 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle (1) et en avoir acquitté le montant.

- Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il ne sera pas envoyé de carte d'exposant.

L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

(1) Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétérain.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES SUIVANTES :

La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE INTERMÉDIAIRE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe travail) Pour les chiens âgés de quinze mois minimums.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et la classe ouverte) Pour les chiens âgés de quinze mois minimum et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition. Pour les Terriers, date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

CLASSE BABY (facultative) - 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. Le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant - Insuffisant. Elle donne lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. Le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant - Insuffisant. Elle donne lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

CLASSE DE JEUNE (obligatoire) - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et à la possibilité d'obtenir un CACS jeune pour le 1^{er} Excellent.

CLASSE CHAMPION (obligatoire) - Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

CLASSE VÉTÉRAN (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement. Le 1^{er} de la classe vétérain peut obtenir le CACS vétérain

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLASSE COUPLE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CLASSE PAIRE (facultative) Pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau). Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans

distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

Lot de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau). Classe de Reproducteur : un mâle ou une femelle accompagné (présence obligatoire !) au minimum de trois et au maximum de cinq de ses descendants au premier degré (à savoir fils ou filles).

MEUTE Pour cette classe : 6 chiens appartenant au même propriétaire. Celui-ci doit justifier que 3 chiens, au moins, ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département, il sera nécessaire de présenter le carnet de travail de 3 chiens, les résultats de travail étant pris en compte pour le classement et il sera attribué en plus une note d'homogénéité.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

a) ceux refusés par le Service Vétérinaire

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés.

c) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

d) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut-être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. **Un troisième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens.**

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une classe autre que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT + : Qualificatif attribué de 89 à 100 points à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure.

EXCELLENT : Qualificatif attribué de 85 à 88.99 POINTS à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure, mais qui a de petites imperfections, tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRÈS BON : Qualificatif attribué de 70 à 84.99 POINTS à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne

condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué de 55 à 69.99 POINTS à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

ASSEZ BON : Qualificatif attribué de 40 à 54.99 POINTS à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

DISQUALIFIE : Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant

NE PEUT ÊTRE JUGE - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules.

Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés ; les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif **TRÈS BON** (les chiens qualifiés **BON** ou **ASSEZ BON** ne pourront prétendre à un classement).

- Le CACS et la RCACS ne peuvent être accordés qu'à un chien classé **EXCELLENT** + ou **EXCELLENT** en classe Intermédiaire, en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. - Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

CONFIRMATION

Age minimal : 12 mois

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Le chien doit être identifié très lisiblement et présenté avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la SCC, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise la R.A.F si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.

- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ : la R.A.F. décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement

de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE :

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition. Tout exposant étranger doit se conformer à ce règlement.

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Règlement complet des expositions sur le site SCC :

<https://www.centrale-canine.fr/articles/reglement-des-expositions>



STATISTIQUES DES 13 CHIENS INSCRITS

FOX TERRIER à Poil Lisse

Classe	Sexe	Numéros	Nb.	Juge
BABY	Mâles	1 à 1	1	M. FAVRE René
PUPPY		2 à 2	1	
JEUNE		3 à 3	1	
CHAMPION		4 à 4	1	
JEUNE	Femelles	5 à 5	1	
CHAMPION		6 à 6	1	

FOX TERRIER à Poil Dur

PUPPY	Mâles	7 à 8	2	M. FAVRE René
OUVERTE		9 à 10	2	
JEUNE	Femelles	11 à 12	2	
OUVERTE		13 à 13	1	

CHIENS INSCRITS AU TC1

N°	Identification	Nom du chien	Exposant
3	250269591481831	ARES FUBELFOX AT FOX REBELL	M. Mme MARTIN Florian et Cloé
11	250268781980986	AUMEGA VOM JAGERHOHLE	Mme HUBSCH Virginie
12	250268781980828	AVA VOM JAGERHOHLE	Mme LOPEZ ROTH Elisa

LISTE DES CHIENS EXPOSES

FOX TERRIER À POIL LISSE

Juge : M. FAVRE René

• CLASSE BABY MALE •

- 1 **FOX REBELL BAD BOY** LOF : EN COURS - id : 250268782231783 né le 14/03/2026 (*BELFOX UBBER x BELFOX ULSTAR*) Prod : M. MARTIN Florian, Prop : M. Mme MARTIN Florian et Cloé

• CLASSE PUPPY MALE •

- 2 **FOX REBELL BY KENZO AT FUBELFOX** LOF : 033039 - id : 250268782042024 né le 02/01/2026 ((CH) *ULYSSE FUBELFOX x (CH) FOX REBELL RAFALE*) Prod : M. MARTIN Florian, Prop : M. Mme MARTIN Florian et Cloé

• CLASSE JEUNE MALE •

- 3 (c) **ARES FUBELFOX AT FOX REBELL** LOF : 032974 - id : 250269591481831 né le 15/08/2025 ((CH) *FOX REBELL RICOCHET x SYMPHONIE FUBELFOX*) Prod : Mmes BOYER Magalie / NIEL Marine, Prop : M. Mme MARTIN Florian et Cloé

• CLASSE CHAMPION MALE •

- 4 (CH) **FOX REBELL TIMOTHY (dit Tim)** LOF : 032200/03634 - id : 250268780299174 né le 20/05/2022 ((CH) *JAMES BOND DU MANOIR SAINT ADRIEN x (CH) ORPHEE DU MANOIR SAINT ADRIEN*) Prod : M. MARTIN Florian, Prop : M. Mme MARTIN Florian et Cloé

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 5 **APPLE PIE FUBELFOX** LOF : 032925 - id : 250269591456729 née le 08/05/2025 ((CH) *ULYSSE FUBELFOX x (CH) OLGA DES GOUPILS DE HAUTE SOMME*) Prod : Mmes BOYER Magalie / NIEL Marine, Prop : M. Mme MARTIN Florian et Cloé

• CLASSE CHAMPION FEMELLE •

- 6 (CH) **FOX REBELL ULTRA SECRET** LOF : 032524/05383 - id : 250268780690719 née le 20/06/2023 ((CH) *JAMES BOND DU MANOIR SAINT ADRIEN x (CH) PEACHES V. SACHSENLAND*) Prod : M. MARTIN Florian, Prop : M. Mme MARTIN Florian et Cloé

FOX TERRIER À POIL DUR

Juge : M. FAVRE René

• CLASSE PUPPY MALE •

- 7 **BALKAN DU CLOS DES AMOUREUX** LOF : 072879 - id : 250269101520032 né le 08/02/2026 ((CH) *ULTRA KAWA VOM JAGERHOHLE x (CH) SSORBONNE DU CLOS DES AMOUREUX*) Prod : M. Mmes LAMOUREUX Bernard, Marie-Claude et Cloé, Prop : Mme LAMOUREUX Le Clos des Amoureux

- 8 **BOUNTY VOM JAGERHOHLE** LOF : 072920 - id : 250268782179818 né le 07/02/2026 (*TOM VOM JAGERHOHLE x VODKA VOM JAGERHOHLE*) Prod : Mme ROTZINGER Martine, Prop : M. COMINOTTO Patrice

• CLASSE OUVERTE MALE •

- 9 (c) **TILL VOM JAGERHOHLE** LOF : 071783 - id : 250269101047551 né le 11/08/2022 (*PITER DU HAILLET DES CORNEIREDES x RAFIA RICCI VOM JAGERHOHLE*) Prod : Mme ROTZINGER Martine, Prop : M. FEUERSTEIN Freddy

- 10 (c) **UNO VOM JAGERHOHLE** LOF : 072135 - id : 250268780812123 né le 20/09/2023 (*IGOR-D-HOSSEGOR VOM JAGERHOHLE x PRETTY WOMAN VOM JAGERHOHLE*) Prod et prop : Mme ROTZINGER Martine

• CLASSE JEUNE FEMELLE •

- 11 **AUMEGA VOM JAGERHOHLE** LOF : 072781 - id : 250268781980986 née le 15/09/2025 (*ULTRA KAWA VOM JAGERHOHLE x PRETTY WOMAN VOM JAGERHOHLE*) Prod : Mme ROTZINGER Martine, Prop : Mme HUBSCH Virginie

- 12 **AVA VOM JAGERHOHLE** LOF : 072788 - id : 250268781980828 née le 23/09/2025 (*ULTRA KAWA VOM JAGERHOHLE x UNIKE OLA VOM JAGERHOHLE*) Prod : Mme ROTZINGER Martine, Prop : Mme LOPEZ ROTH Elisa

• CLASSE OUVERTE FEMELLE •

- 13 **VODKA VOM JAGERHOHLE** LOF : 072316/10279 - id : 250268781032750 née le 07/01/2024 (*CACOPULOUS MADOX x STELLA D U MIDI VOM JAGERHOHLE*) Prod : Mme ROTZINGER Martine, Prop : M. DEBSKI Gilbert

LISTE DES EXPOSANTS

M. COMINOTTO Patrice	8
M. DEBSKI Gilbert	13
M. FEUERSTEIN Freddy 7, rue de la Forêt 67700 WALDOLWISHEIM - 06 73 47 30 90	9
Mme HUBSCH Virginie 21, rue des Bergers 67490 LITTENHEIM	11
Mme LAMOUREUX Le Clos des Amoureux 24, rue de Bise 10340 LES RICEYS - 06 68 62 29 13	7
Mme LOPEZ ROTH Elisa	12
M. Mme MARTIN Florian et Cloé 194, rue du Bocage 25160 MALPAS - 06 79 29 27 10	1-2-3-4-5-6
Mme ROTZINGER Martine 31, rue de la Cantine 68700 WATTWILLER - 06 63 44 41 59.....	10



Réalisation :

SARL - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189

Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

Certaines images ou certains textes peuvent avoir été créés ou modifiés avec l'IA.

